

**Contrat impliquant un intervenant extérieur, vacataire,
pour l'organisation d'une action éducative**

Entre :

- monsieur XXX, dénommé ci-après intervenant extérieur,
- et
- monsieur YYY, chef d'établissement YYY

Vu la délibération du conseil d'administration en date du... , autorisant le chef d'établissement à signer le présent contrat ;

Il a été convenu ce que suit :

Article 1^{er} :

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative complémentaire de l'enseignement public d'un intervenant extérieur dans l'établissement scolaire, pendant ou en dehors du temps scolaire, conformément aux textes réglementaires et aux programmes en vigueur.

Article 2 :

Nom :.....Prénom :..... Nom de jeune fille :.....
Date de naissance..... Lieu de naissance :.....
N° INSEE :.....
Adresse :.....
Titres et diplômes :
Expérience professionnelle :.....
.....

Monsieur XXX, est recruté pour assurer une intervention dans le domaine de

Pour les activités sportives, l'intervenant extérieur doit justifier d'un diplôme mentionné à l'article L212-1 I du code du sport.

Pour les activités artistiques et culturelles, l'intervenant doit satisfaire aux conditions posées par le décret n°88-709 du 6 mai 1988 afin de garantir une compétence technique particulière appropriée à l'animation de l'activité mise en place.

Article 3 :

L'intervenant extérieur intervient auprès du groupe d'élèves sous l'autorité d'un membre de l'équipe éducative.

L'intervenant extérieur est responsable de la technicité de l'activité, le membre de l'équipe éducative reste responsable, sous l'autorité du chef d'établissement, de la sécurité globale du groupe d'élèves et des objectifs pédagogiques à mettre en œuvre.

L'intervenant extérieur s'engage à ne pas mettre les élèves dans une situation de risque ou de danger.

Il s'engage également non seulement à respecter les consignes d'organisation générale données par le personnel membre de l'équipe éducative mais également à respecter les termes de la charte académique de participation d'un intervenant extérieur jointe en annexe.

Article 4 :

L'intervenant extérieur justifie d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile individuelle y compris dans le cadre de l'activité concernée. Assurance :.....
N° de police :.....

La responsabilité de l'intervenant extérieur peut être engagée si celui-ci commet une faute personnelle à l'origine d'un dommage causé ou subi par un élève.
Le chef d'établissement est responsable de l'organisation, du contenu et du déroulement des séances.

Article 5 :

Les séances d'intervention de monsieur XXX auront une durée de ...heures et se dérouleront de ... H à ... H dans la salle....., sous l'autorité de l'enseignant..... ;

L'intervenant extérieur est rémunéré par des vacances d'un montant de €de l'heure.
En cas d'empêchement, l'intervenant extérieur doit informer l'établissement le plus tôt possible. En l'absence de réalisation de la séance du fait de l'intervenant extérieur, ce dernier ne sera pas rémunéré.

Si la séance prévue ne peut avoir lieu, le groupe d'élèves reste dans l'établissement sous l'autorité du membre de l'équipe éducative ; les élèves restent alors sous la responsabilité du chef d'établissement jusqu'à l'heure normalement prévue de fin des cours.

Article 6 :

Ce contrat est conclu pour x intervention les (dates).

Il peut être dénoncé en cours de période soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce dernier cas, la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis d'une semaine.

En outre, si l'intervenant ne respecte pas les termes de la charte académique jointe en annexe, le chef d'établissement se réserve le droit de mettre un terme immédiat et sans préavis à toute intervention de l'intervenant extérieur.

Fait à ZZZZZ, le.....

L'intervenant extérieur

Le chef d'établissement du...

Monsieur XX

Monsieur